

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FOUGERES AGGLOMERATION

Des relations financières avec les communes déséquilibrées et porteuses de risques pour le territoire

Fougères Agglomération est née du regroupement au 1^{er} janvier 2017 de deux communautés de communes, Fougères Communauté et Louvigné Communauté, et de sept communes issues de la communauté de communes du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier. Elle regroupe 29 communes totalisant près de 56 000 habitants en 2020, dont 20 500 pour sa ville-centre, Fougères.

Un territoire hétérogène à l'origine de difficultés d'intégration et d'un projet dont les objectifs ne sont pas arbitrés

Avec 25 communes rurales, le territoire se caractérise par une grande hétérogénéité, des dynamiques démographiques et des histoires économiques et industrielles différentes et l'appartenance de ses communes à quatre bassins de vie différents (Fougères, bassin de vie urbain de densité intermédiaire ; Louvigné-du-Désert et Saint-Aubin-du-Cormier, bassins de vie ruraux périurbains ; Saint-James, bassin de vie rural non périurbain).

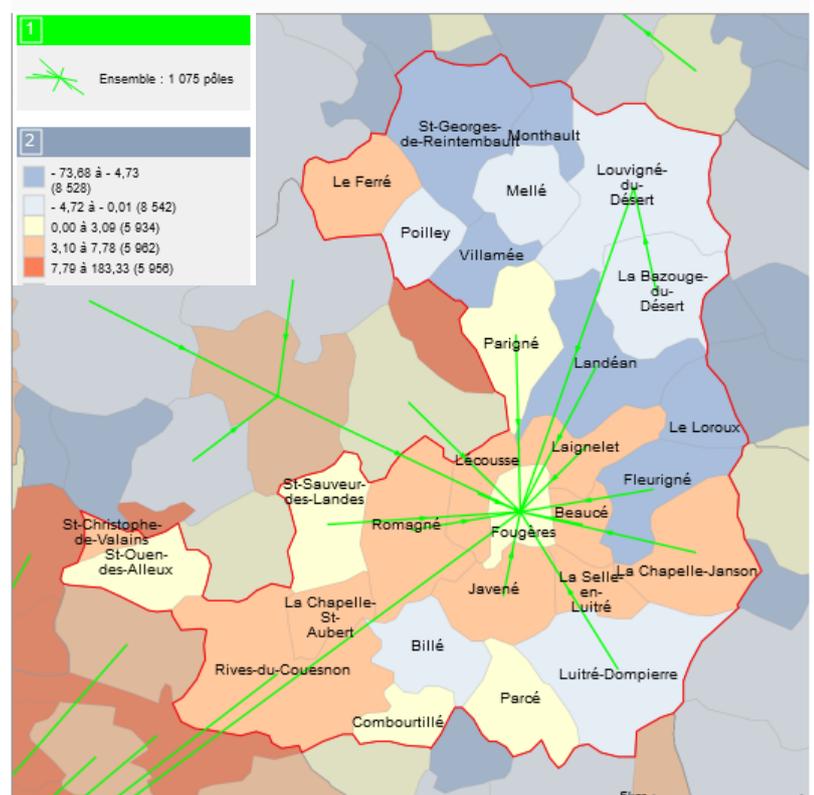
La gouvernance de l'établissement n'est pas satisfaisante : surreprésentation des communes rurales dans le bureau communautaire, projets de territoire dont les deux objectifs prioritaires (soutien aux communes rurales et soutien aux communes urbaines portant des charges de centralité) ne sont pas arbitrés, exercice de compétences à la carte, souhait de la ville-centre de conserver les services à la population, transferts de compétences limités et dont le périmètre s'est parfois réduit dans le temps, etc.

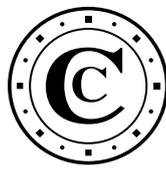
1 déplacement principal domicile - travail, 2020

Source : Insee, RP Bases de flux de mobilité

2 taux d'évolution de la population (%), 2014-2020

Source : Insee - RP



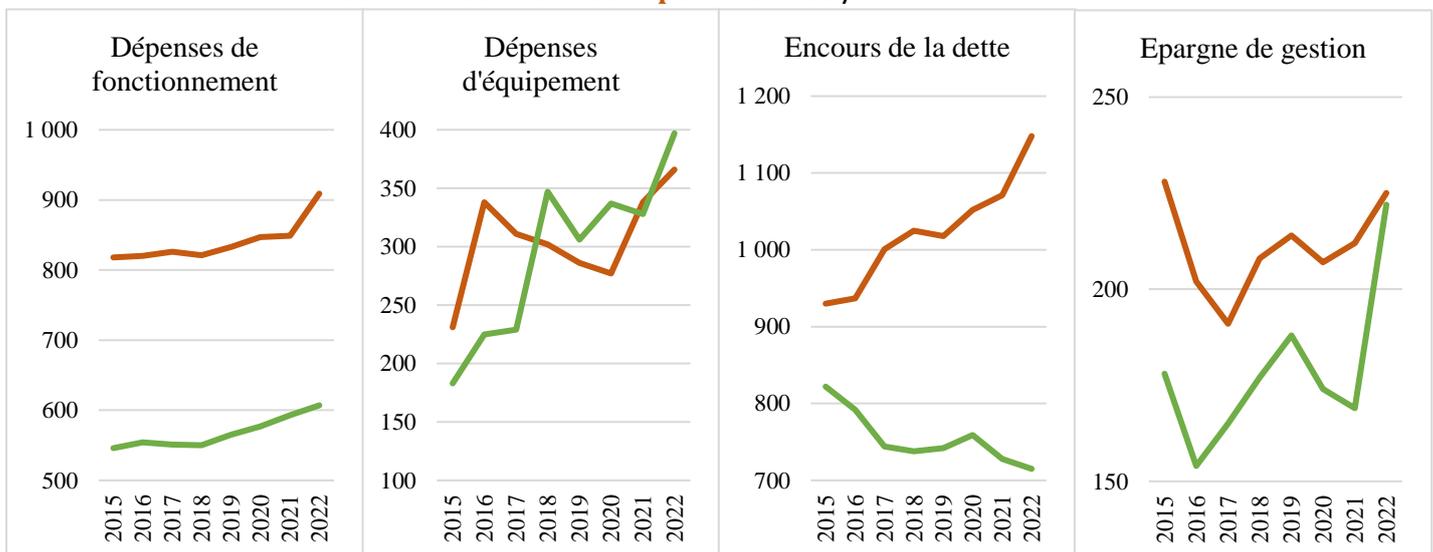


Une amélioration de la situation financière de Fougères Agglomération mais un très faible niveau d'investissement

Ne portant que peu de dépenses, l'agglomération reverse une part importante de sa fiscalité aux communes : 135 €/habitant pour une médiane des intercommunalités bretonnes de 64 €/habitant, ce qui situe Fougères Agglomération au 53^e rang des 60 établissements publics de coopération intercommunale bretons, sans compter les importants fonds de concours versés aux communes, qui représentent près des deux tiers des investissements. Ces reversements de fiscalité sont en grande partie figés, ce qui a permis à l'agglomération de diminuer ses dépenses en euros constants de 0,5 % en moyenne annuelle sur la période, pendant que ses produits ont augmenté de 0,5 %. Sa situation financière s'est donc améliorée sur la période 2017 à 2022, son autofinancement étant passé de 2,9 à 4,7 M€. En dépit de cette situation favorable, le niveau de ses investissements (122 € par habitant) a été très nettement inférieur à celui des autres agglomérations bretonnes (418 € par habitant en moyenne).

Les dispositifs d'aides aux communes mis en place (fonds de concours, dotation de solidarité communautaire) privilégient par ailleurs les communes rurales et ne prennent pas suffisamment en compte les charges de centralité. Les communes urbaines ont donc enregistré une diminution de leur épargne de gestion par habitant et une croissance de leur endettement, ce qui les fragilise dans leur rôle de pôle d'attractivité du territoire prévu par les documents d'urbanisme.

Grandeurs financières des communes membres (en €/habitant) Communes urbaines et périurbaines / communes rurales



Dans un contexte de concurrence entre territoires et en l'absence de réelle stratégie en dehors de l'aide aux communes rurales, le choix fait par l'agglomération de ne pas prendre en compte les charges de centralité dans sa politique financière constitue un frein à son développement, les communes les plus petites ne pouvant porter les équipements structurants nécessaires. La recherche d'une meilleure allocation des ressources constitue donc un enjeu crucial pour le territoire et doit amener l'agglomération à dépasser l'antagonisme entre les communes urbaines et les communes rurales.